

**Rapport de la 4^{ème} Réunion du Comité de Pilotage du
Projet PNUE-FEM-Volta : Résolution des Problèmes
Transfrontaliers dans le Bassin Versant de la Volta
et sa Zone Côtière Avale**

28 février 2012, Abidjan, Côte d'Ivoire

Numéro du Projet : 53885

Rapport final

Mars 2012

Première publication: Réalisée au Ghana en 2012 par le Projet PNUE -FEM Volta

Copyright © 2012, Programme des Nations Unies pour l'Environnement

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation particulière préalable du droit d'auteur à condition que la source soit clairement indiquée. Le PNUE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication utilisant la présente publication comme source.

L'utilisation de cette publication à des fins commerciales nécessite au préalable une autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

UNEP-GEF Volta Project
Unité de Cordination du Projet
No. E3 Leshie Cresent - Labone
C/o UNDP P.O. Box 1423
Accra Ghana
P.O. Box 1423 Accra Ghana
Phone: +233 30 2764111
Fax: +233 30 2772669
Mobile: +233 206309775
Website: www.gefvolta.iwlearn.org

CLAUSE DE RESPONSABILITE

Le contenu du présent rapport ne reflète pas nécessairement les opinions et politiques du PNUE ou du FEM. Les désignations utilisées et les présentations n'impliquent aucune opinion que ce soit de la part du PNUE, ou du FEM, ou de toute autre organisation partenaire concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone, de ses autorités ou de la délimitation de ses territoires ou frontières.

Le présent rapport a été rédigé par Olumide Akinsola de l'Unité de Coordination du Projet FEM Volta.

Aux fins de citation, ce document peut être cité comme suit:

Projet PNUE-FEM du Bassin de la Volta, 2012. Rapport de la 4^{ème} Réunion du Comité de Pilotage du Projet PNUE-FEM du Bassin de la Volta : Résolution des Problèmes Transfrontaliers dans le Bassin Versant de la Volta et sa Zone Côtière en Aval. *UNEP/GEF/Volta/PSC.4/2012*

Résumé analytique

La 4^e réunion du Comité de Pilotage du Projet PNUE-FEM Volta s'est tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire le 28 février 2012. Ont pris part à Cette réunion, présidée par M. Charles Biney, Directeur Exécutif de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), les membres désignés du Comité de Pilotage, comprenant les représentants des pays riverains du bassin (Points Focaux Nationaux Institutionnels du projet), les représentants de l'Agence de mise en œuvre (PNUE/DFEM), de l'agence d'exécution (UNOPS) et de l'Autorité du Bassin de la Volta. Un représentant de l'UICN et les représentants de divers services techniques publics de la Côte d'Ivoire en qualité d'observateurs.

Les principaux objectifs de cette 4^e réunion du Comité de Pilotage du Projet PNUE-FEM Volta étaient les suivants:

- Présenter aux membres du comité de pilotage l'état des lieux du Projet,
- Discuter et s'accorder sur rapport annuel 2011 du projet,
- Discuter et s'accorder sur le plan de travail et le budget 2012 du projet,
- Discuter la mise en œuvre des projets de démonstration comme présentés par les partenaires nationaux,
- Mener des discussions sur le rapport de l'évaluation à mi-parcours du projet.

Après l'ouverture officielle de la réunion par le Directeur du Département des Eaux du Ministère des Eaux et Forêts, M. N'Guessan Bi Tozan, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et les Partenaires Nationaux ont fait l'état des lieux de la mise en œuvre du projet et les défis rencontrés. Le Représentant du PNUE a aussi présenté le rapport d'évaluation à mi-parcours au Comité de Pilotage du Projet.

Tous les rapports présentés ont fait l'objet d'amples discussions et de commentaires, en particulier, celui de l'évaluation à mi-parcours présenté par le représentant du PNUE, Suite à la présentation des observations du PNUE, les participants ont mis en relief la nécessité d'accorder la priorité à la finalisation de l'ADT et du PAS/PAPN-BV dans les délais impartis pour la clôture du projet. Ils ont ensuite demandé qu'une réunion de suivi du CPP soit organisée avant la fin de l'année 2012 en vue d'examiner l'éventuelle prolongation du projet au-delà de décembre 2012.

Les décisions et recommandations de la 3^e réunion du Comité de Pilotage du Projet PNUE-FEM Volta sont présentées dans le présent rapport.

Le Comité de Pilotage a également approuvé le rapport annuel, le plan de travail et le budget de 2012. Il a invité l'UGP à exécuter le Plan de Travail 2012 approuvé pour le Projet, en tenant compte des modifications effectuées par le CPP.

LES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 4^e REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET PNUE-FEM VOLTA

La 4^e réunion du Comité Directeur du Projet PNUE-FEM Volta s'est tenue le 28 février à Abidjan, Côte d'Ivoire. Le Comité de Pilotage du Projet (CPP) a examiné les modifications proposées et a approuvé les documents suivants :

1. Le Rapport Annuel du Projet 2011
2. Le Plan de travail et le budget 2012
3. Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet de l'année 2011

Le CPP a, en outre, pris note des problèmes rencontrés pendant la mise en œuvre du projet et apprécié les progrès enregistrés en dépit de ces problèmes. Il a ensuite convenu des décisions et des recommandations suivantes:

I. A l'Unité de Gestion du Projet (UGP)

1. **Invite** l'UGP à mettre en œuvre le Plan de Travail 2012 approuvé pour le Projet, en tenant compte des modifications effectuées par le CPP ;
2. **Exhorte** l'UGP à faire de la finalisation de l'ADT et du PAS/PAPN-BV une première priorité compte tenu du temps limité qui reste pour mettre fin au projet et de l'importance de ces activités pour le Bassin de la Volta ;
3. **Apprécie** les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des projets pilotes et invite aussi à l'UGP à accélérer les travaux afin de terminer ces projets pilotes comme prévu ;
4. **Apprécie** les observations formulées dans le rapport de l'Evaluation à Mi-parcours (EMP) et reconnaît la tâche qui incombe à l'UGP et aux partenaires de Projets Nationaux dans le cadre de la finalisation du projet telle que prévue ; elle exhorte donc tous les partenaires du projet à accroître leurs engagements vis-à-vis du projet en vue d'atteindre pleinement les objectifs du projet et d'assurer ainsi des avantages durables au bassin de la Volta ;
5. **Recommande** à l'UGP d'appliquer les recommandations de l'EMP sur la base des observations faites ;
6. **Recommande** que, compte tenu de la fin de l'accord MOA des Partenaires Nationaux, l'UGP poursuive le plan proposé pour intégrer l'appui futur dans le développement du processus PAS tel qu'approuvé dans le plan de travail du projet ;
7. **Recommande** que le budget 2012 approuvé pour le projet serve de guide pour la mise en œuvre du projet ;
8. **Recommande** que les MOA pour la mise en œuvre des projets pilotes soient prolongés jusqu'à décembre 2012 ;
9. **Recommande** que le Comité de Pilotage du Projet se réunisse avant la fin de l'année 2012 afin de décider de la nécessité de prolonger le projet au-delà de décembre 2012.

II. Au PNUE et à l'UNOPS

10. **Invite** le PNUE et l'UNOPS à appliquer les recommandations faites par le Comité de Pilotage du Projet au cours de sa réunion de 2011 en vue de la prolongation du projet jusqu'en décembre 2012,

III. Observations et Recommandations Générales

Le Comité de Pilotage exprime ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple de la Côte d'Ivoire pour avoir abrité la quatrième réunion et pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé pendant tout le séjour.

Table des matières

LISTES DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	IV
1. OUVERTURE DE LA 4^{EME} REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	5
1.1 Allocutions d'ouverture	5
1.2 Désignation du Bureau	6
1.3 Présentation des participants et examen de l'ordre du jour	6
2. PRINCIPALES PRESENTATIONS ET DISCUSSIONS	7
2.1 Rapports sur les actions menées dans le cadre des recommandations de la 3ème réunion du CPP	7
2.2 Présentation du Rapport Annuel 2011	7
2.3 Présentation du rapport financier 2011 du projet	7
2.4 Présentation sur l'état des projets pilotes	8
2.5 Présentation de l'Evaluation à Mi-parcours (MTE)	10
2.6 Présentation du plan de travail du projet au titre de l'année 2012	12
3. RECOMMANDATIONS ET DISCOURS DE CLOTURE	13
3.1 Recommandations	13
3.2 Discours de clôture	13
4. ANNEXES	14
4.1 Annexe A : Liste des participants	15
4.2 Annexe B : Programme de la Réunion	18

Listes des abréviations et acronymes

Abréviation	Définition
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles
KEOC	Kenya Operation Centre
MCA	Millennium Challenge Account
MdA	Mémoire d'Accord
MdE	Mémoire d'Entente
S&E	Suivi et Evaluation
UGP	Unité de Gestion du Projet
PAGEV	Projet d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le Bassin de la Volta
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CRP	Coordinateur Régional du Projet
ADT	Analyse Diagnostique Transfrontalière
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUE/FEM	Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Fonds pour l'Environnement Mondial
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets
ABV	Autorité du Bassin de la Volta

1. Ouverture de la 4^{ème} Réunion du Comité de Pilotage

1.1 Allocutions d'ouverture

1. La 4e Réunion du Comité de Pilotage du Projet PNUE/FEM Volta s'est tenue à Abidjan, le 28 février 2012. Elle a été abritée par le Ministère des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire au nom des Partenaires du Projet et du Gouvernement de la Côte d'Ivoire à Abidjan. La réunion a eu lieu suite à la 5^e réunion du Comité d'Experts de l'Autorité du Bassin de la Volta et à la 4^e Réunion du Conseil de Ministres de l'ABV tenues du 23 au 25 février 2012 dans la salle de conférence de l'hôtel Nouvelle Pergola à Abidjan, Côte d'Ivoire.
2. La cérémonie d'ouverture de la réunion d'un jour, présidée par le Directeur des Eaux du Ministère des Eaux et Forêts, M. N'Guessan Bi Tozan, a connu la participation de représentants de divers ministères de la Côte d'Ivoire, du représentant du PNUE, du représentant de l'UNOPS, du Directeur Exécutif et de cadres supérieurs de l'Autorité du Bassin de la Volta, des membres du Comité de Pilotage du Projet provenant des six Etats riverains du bassin de la Volta et du représentant du Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
3. Dans son allocution d'ouverture, le Coordinateur Régional du Projet PNUE-FEM Volta, M. Hubert Onibon, a exprimé sa gratitude au gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir accepté d'abriter la réunion en dépit de la semaine très chargée qui a précédé la réunion du CPP. Il a aussi remercié le Directeur Exécutif de l'ABV et les partenaires de la Côte d'Ivoire pour leur sacrifice et efforts qu'ils ont consentis pour abriter et participer à la réunion. Il a déclaré qu'en plus des rapports habituels à présenter au CPP, le projet présenterait aussi le Rapport d'Evaluation à Mi-parcours du Projet (EMP) qui a souligné les forces et les faiblesses du projet pour examen par le Comité. Il a ensuite encouragé les membres à exprimer leurs opinions avisées sur ces rapports.
4. La représentante du PNUE, Mlle Kelly West a mis en exergue trois questions dans son allocution d'ouverture. Il s'agit du leadership et de l'engagement de la Côte d'Ivoire vis-à-vis du projet FEM-Volta sur le plan environnemental, en particulier de la mise en œuvre du Projet Pilote et d'autres projets similaires liés à la Convention en Côte d'Ivoire; de l'organisation réussie du Conseil des Ministres de l'ABV un jour avant la réunion du CPP du FEM Volta et surtout de la façon dont les questions relatives au budget ont été traitées ; et de la nécessité de discuter des conclusions et recommandations de l'EMP et de convenir de la voie à suivre pour le projet.
5. Dans son discours, le Directeur Exécutif de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), M. Charles Biney a remercié le gouvernement de Côte d'Ivoire pour avoir accepté d'abriter la réunion du CPP et toutes les autres réunions de l'ABV au cours de la semaine. Il a aussi exprimé sa gratitude pour l'appui général apporté aux réunions. Il a noté que la 4^e réunion du CPP a été la deuxième réunion du genre organisée à Abidjan depuis avril 2010. Il a ensuite invité tous les participants à être concis dans leurs contributions compte tenu du seul jour alloué à la tenue de la réunion.
6. Le Directeur du Département des Eaux du Ministère des Eaux et Forêts, M. N'Guessan Bi Tozan a au nom du Directeur de Cabinet, remercié tous les membres pour la solidarité qu'ils ont manifestée en organisant cette réunion du CPP du FEM-Volta à Abidjan juste après la crise politique qu'a traversée le pays. Il a noté que la réunion revêtait une grande importance pour la Côte d'Ivoire, car ayant été tenue suite à la ratification de la Convention de l'ABV et aussi après la réunion du Conseil des Ministres de l'ABV. Il a aussi mentionné que la Côte d'Ivoire avait récemment validé le Cadre Institutionnel de Gestion des Ressources en Eau dont la phase pilote serait bientôt mise en application dans la partie ivoirienne du bassin de la Volta. Il a par conséquent invité tous les membres présents à la réunion à faire toutes les recommandations qu'ils estimeraient nécessaires sur les rapports du projet. Il a enfin au nom du Ministre des Eaux et Forêts, déclaré l'atelier ouvert.

1.2 Désignation du Bureau

7. M. Hubert Onibon a remercié le Directeur du Département des Eaux et proposé le Directeur Exécutif de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), M. Charles Biney, comme Président de la réunion du CPP, l'Expert désigné de la Côte d'Ivoire, M. Albert Goula comme Vice-Président, et M. Olumie Akinsola comme Secrétaire de la réunion. Ces propositions ont été acceptées par tous les participants.

1.3 Présentation des participants et examen de l'ordre du jour

8. Après une présentation individuelle de chaque participant, le Président de la séance a salué l'honneur qui lui a été fait de présider la rencontre. Il a également souhaité la bienvenue et de fructueuses délibérations aux participants.
9. Le président a ensuite invité les participants à passer en revue l'ordre du jour de la réunion. Il a proposé que la présentation de l'EMP précède celle sur du Plan de Travail afin de permettre aux pays de faire des commentaires pertinents sur le rapport de l'EMP. Après d'amples délibérations sur le sujet, il a suggéré que les mises à jour relatives à l'EMP soient présentées après les rapports annuels qui seront suivis du rapport financier de 2011, des comptes rendus des partenaires nationaux sur les projets pilotes et enfin, du plan de travail 2012-2013.

2. Principales présentations et discussions

2.1 Mise en Œuvre des Recommandations de la 3e réunion du CPP

10. Mme Angelika QUAYE a présenté aux participants, les actions entreprises en application des recommandations de la 3^e réunion du Comité de Pilotage du Projet. Elle a énoncé les huit recommandations faites durant ladite réunion ainsi que les actions menées par l'UGP dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations. Après cette présentation, le Président a invité les participants à faire des observations.
11. La présentation n'ayant suscité aucun commentaire, le Président a fait comprendre que les questions essentielles seront amplement discutées pendant la présentation du rapport sur le projet.

2.2 Présentation du Rapport Annuel 2011

12. M. Olumide Akinsola de l'UGP a présenté le rapport annuel 2011 au Comité de Pilotage du Projet. Dans sa présentation, il a fait un compte rendu détaillé des progrès réalisés par le projet et a mis un accent particulier sur les défis rencontrés dans sa mise en œuvre. Il a surtout mis en relief le renforcement de la collaboration avec l'ABV ainsi que les problèmes rencontrés dans la finalisation de l'ADT. Il a aussi mis le Comité au courant des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des projets pilotes ainsi que les défis qui ont nécessité des efforts de collaboration entre les Etats.
13. Dans son commentaire sur le rapport du projet, Mr Benjamin Ampomah du Ghana a mis en évidence certaines divergences au niveau des versions anglaise et française du rapport, particulièrement à la page 51 (version anglaise), Tableau sur la Dotation en Personnel ; et la page 46, Annexe 5.1 Projet Pilote. Cette présentation n'a suscité que quelques observations de certains pays. Cependant, les commentaires sur les projets pilotes ont été reportés jusqu'après la présentation sur les projets pilotes.

2.3 Présentation du rapport financier 2011 du projet

14. Mme Abigail Sackar a présenté le rapport financier de l'année 2011 qui comprenait essentiellement les dépenses encourues au titre de l'année 2011. Cette présentation a été suivie de celle relative au budget proposé pour l'année 2012. Dans son commentaire, M. Jean-Pierre Houelekou du Bénin a posé la question de savoir pourquoi le paiement du Consultant de l'EMP n'a pas figuré dans le rapport. Il a aussi noté que la contribution financière du Bénin n'était pas encourageante et qu'il fallait par conséquent sensibiliser davantage le pays et les hautes autorités, et entreprendre des actions dans ce sens.
15. Dans son commentaire sur la présentation, Mlle Sandrine Sankara a soulevé la question du retard au niveau de la transmission des rapports par le Burkina Faso. Elle a signalé qu'il a été constaté que depuis 2010, certains pays ont du mal à soumettre les rapports et que le rapport du dernier transfert réalisé n'a été soumis qu'en janvier 2011. En ce qui concerne la contribution financière, elle a aussi mis l'accent sur la nécessité de sensibiliser le gouvernement afin d'atteindre ces objectifs. Mr Ibrahim Lankoande de la Direction des Forêts et de la Faune du Burkina Faso, a été impressionné par le niveau de contribution atteint par les Etats, qui a été évalué à 54%. Il a toutefois suggéré que la stratégie en vue de la mobilisation davantage de contributions soit reconsidérée. Il a ensuite noté qu'il faudrait mentionner dans le rapport que le MCA gère lui-même ses fonds.
16. Mr. N'Guessan Bi Tozan de la Côte d'Ivoire a corrigé l'erreur relative à la contribution en espèces et en nature de la Côte d'Ivoire, qui s'élève à 127 000 au lieu de 123 000. Il a aussi signalé les difficultés rencontrées pendant la crise et le problème lié l'acquisition d'un moyen de transport comme prévue. Il a réitéré la visite prévue de la zone du projet.
17. Mr. Navon Cisse du Mali a aussi fait remarquer que le recouvrement des contributions à hauteur

de 54% n'était pas un mauvais résultat en soi. Mr Koffi Volley du Togo s'est dit préoccupé par l'augmentation de la rémunération du personnel par rapport au budget du projet. Il a indiqué que le gouvernement du Togo a fait une contribution financière de 15 000 dollars américains qui s'ajoute à l'achat du spectromètre pour faciliter l'examen de l'eau du bassin. En ce qui concerne la l'élaboration de rapports financiers, il a sollicité l'appui et la compréhension de l'UGP pour atteindre cet objectif.

18. Mr Onibon a, dans sa réponse, indiqué que les préoccupations liées au coût de l'EMP étaient compréhensibles et que le rapport financier a été produit par le système de l'UNOPS qui n'a apparemment pas pris en compte certaines dépenses. Il a donné l'exemple du consultant de l'EMP qui a été recruté et payé par le PNUE, mais qui n'a pas été pris en compte dans le rapport financier de l'UNOPS. Il a félicité tous les pays de leurs contributions. Il a promis d'harmoniser la contribution de la Côte d'Ivoire sur la base du commentaire du Directeur des Eaux. Quant à la question relative au MCA, il a répondu que l'UGP n'a pas reçu le montant alloué au projet après plusieurs requêtes. Il a indiqué que les chiffres avancés par le Togo ont été notés et seraient corrigés au besoin.

2.4 Présentation sur l'état d'avancement des projets pilotes

19. Des présentations ont été faites sur l'état d'avancement des projets par les représentants pays suivants : M. Jean-Pierre Houelekou du Bénin ; Mlle Sandrine Sankara du Burkina Faso ; M. Jérôme Kouakou de la Côte d'Ivoire ; M. Benjamin Ampomah du Ghana ; M. Navon Cissé du Mali ; et M. Koffi Volley du Togo.
20. Mlle Sandrine Sankara a rappelé que le MCA avait été proposé pour gérer la partie burkinabé du projet pilote. Elle n'a pas admis la déclaration selon laquelle le gouvernement du Burkina Faso n'était pas capable d'échanger des données. Elle a ajouté que des réunions ont été tenues avec des partenaires par rapport à la question et qu'au cours de ces réunions, le MCA avait expliqué les causes des retards observés. Elle a réitéré que le problème provenait du fait qu'il n'y avait aucun résultat à partager en ce moment précis, mais elle a toutefois confirmé que des plans d'harmonisation étaient en cours. Elle a par conséquent, suggéré que la déclaration soit supprimée du rapport. Mr Ibrahim Lankoande du Burkina Faso s'est dit préoccupé du fait qu'il s'agit de l'esprit de la tâche et que cette déclaration n'est pas vraie.
21. M. Charless Biney de l'ABV a fait comprendre qu'il a pris bonne note de ces observations et qu'elles seraient traitées conséquemment.
22. En outre, s'agissant du Projet Pilote 1, M. Navon Cisse du Mali a signalé que la question de blocage du projet a été résolue avec l'appui de l'UGP, mais malheureusement ils n'ont pas pu réaliser des progrès au niveau du MCA. Il a rappelé qu'une feuille de route avait été élaborée, mais étant donné que la modélisation se réalisait au Burkina Faso par le MCA, le projet devrait disposer de cette information pour continuer. Il a souligné que si le modèle en cours d'élaboration est destiné à Sourou, il serait très important de l'utiliser pour les deux pays. Il a aussi signalé que des progrès ont été faits par rapport à la consultation avec l'UICN sur la nécessité de développer des instruments pour la consultation entre les deux pays au niveau transfrontalier. Il a souhaité que cette initiative permette à l'avenir de résoudre les problèmes. M. Charles Biney a ensuite encouragé les deux parties à discuter et à résoudre ces questions à l'amiable dans l'intérêt du projet.
23. En donnant des éclaircissements sur les questions qui ont suivies la présentation sur les projets pilotes, M. Onibon a signalé que le rapport faisait état d'une certaine réticence en ce qui concerne le partage de l'information et a qualifié cette situation de regrettable. M. Ousmane Diallo de l'UICN s'est exprimé sur les raisons de l'existence de difficultés dans le partage de l'information et a indiqué que si les parties ne sont pas sûres de l'information, elles ne doivent donc pas la partager. Il a toutefois suggéré que le projet établisse le contact entre le Projet Pilote FEM-Volta et le Projet UICN au Mali aux fins de synergie et de résolution de ces problèmes. M. Onibon a

répondu que le projet travaille actuellement avec l'UICN Mali pour créer le comité bilatéral du Sourou Burkina et du Sourou Mali.

24. En ce qui concerne la mise en œuvre du projet pilote 2 au Togo, M. Koffi Volley a signalé qu'il fallait résoudre des problèmes sociaux qui préoccupent la population de la zone du projet. Il a aussi demandé des éclaircissements sur la déclaration des pages 34 et 35 du rapport. Il a également demandé une copie du Mémoire d'Entente (M.D.E.) signé avec SIAPP afin de pouvoir faire un rapport approprié au gouvernement. En réponse à ces questions, M. Onibon a fait comprendre que la traduction n'était pas exacte et que le document sera corrigé. Il a expliqué que le MDE avait été signé depuis longtemps et que le paiement avait été effectué conformément au MDE qui a été distribué aux partenaires nationaux. Il a promis le redistribuer au besoin. Il a signalé que la question de la réinstallation de la population avait été réglée.
25. Dans sa présentation sur le Projet Pilote au Bénin, Mr Jean-Pierre Houelekou a félicité la coordination régionale pour son engagement vis-à-vis du projet. Il a indiqué que le Bénin n'était pas au même niveau que le Togo. Il a ensuite signalé que la première visite de terrain avait été conduite en décembre 2010 et que les résultats avaient été partagés avec les parties prenantes. Il a souligné qu'avec l'appui de l'UICN, les actions pilotes à entreprendre avaient été convenues. Il a aussi réitéré l'importance du projet pilote pour la visibilité des activités nationales et sollicité de l'appui en vue de faire du projet pilote, une réalité.
26. M. Jérôme Kouakou de la Côte d'Ivoire a fait une présentation sur l'état d'avancement du projet. Il a signalé que le transfert de compte vers la zone de projet est difficile, mais que des efforts se réalisent dans ce sens. Il a rapporté que les ONG ont sensibilisé les populations par rapport au projet, et que malgré les difficultés liées à l'accès à la zone, vingt hectares de terre ont été reboisés. Un représentant de l'ONG qui travaille dans la zone, a également fait part des préoccupations liées à la voie d'accès et à l'inondation de la zone qui entravent les visites régulières. Elle a aussi signalé que les populations sont préoccupées par les promesses répétées d'intervention dans la zone et qu'elles souhaitent aussi dans le cadre de la mise en œuvre du projet pouvoir bénéficier d'activités génératrices de revenus
27. Mr. Ampomah du Ghana a rapporté que douze hectares ont été jusqu'alors créés. Il a ensuite souligné les défis auxquels le projet est confronté dans sa mise en œuvre, notamment, l'accès à la zone d'activité du projet, la disponibilité de la main d'œuvre et les feux de brousse. Il a suggéré que pour l'année 2012, le projet entreprenne le dragage de la berge du fleuve, réalise une étude de suivi sur le débit du fleuve et sur les conditions socio-économiques, et mette aussi en place les des groupes des volontaires pour la lutte contre les incendies dans cinq communautés.
28. M. Onibon a commenté la présentation en réitérant la position du projet par rapport à la dotation en personnel du projet pilote en Côte d'Ivoire et en suggérant qu'il serait plus approprié que le chauffeur et le secrétaire soient basés dans la zone du projet et non à Abidjan. Il a pris note des problèmes d'ordre général et transversal liés à la mise en œuvre du projet y compris l'établissement de rapports financiers ponctuels. Il a aussi répondu que l'EMP sur la Côte d'Ivoire n'était pas satisfaisant étant donné que les informations fournies n'ont pas convaincu l'évaluateur.
29. Dans son commentaire sur les présentations relatives aux projets pilotes, Mr Ousmane Diallo de l'UICN a indiqué qu'il était nécessaire de mettre en place des mesures d'incitation pour la mise en œuvre du projet. Mme Sandrine Sankara du Burkina Faso a aussi suggéré que le projet fasse l'effort d'établir à l'avenir, des rapports sur le niveau d'exécution de toutes les activités. Réagissant sur ces sujets, M. Onibon a rappelé que la question des mesures d'incitation avait déjà été réglée lorsque M. Ousmane Diallo n'était pas présent et qu'il s'agit surtout du manque de la composante allouée par la Banque Mondiale pour des projets similaires (particulièrement, le projet FEM-Bassin du Niger). Il a aussi indiqué que le modèle d'élaboration de rapport adopté pour le projet ne permet pas d'indiquer certains détails relatifs à l'exécution du projet tel que requis.
30. M. Volley du Togo a été aussi d'avis qu'il ne doit pas être très difficile d'indiquer les activités qui

ont été réalisées. M. Biney de l'ABV a suggéré que les divers niveaux de mise en œuvre soient présentés pendant l'EMP..

2.5 Présentation de l'Évaluation à Mi-parcours (MTE)

31. Mlle West du PNUÉ a présenté le rapport de l'évaluation indépendante conduite par Mlle Sarah Humphrey. Elle a mis en exergue l'importance de la réalisation de l'EMP. Il s'agit de la nécessité d'inventorier, de comprendre le projet et aussi de la manière de suggérer un nouveau champ d'application pour le projet. Suite à sa présentation, les observations suivantes ont été faites :
32. M. Jean-Pierre Houelekou du Bénin a indiqué que contrairement à ce qui a été rapporté, des efforts ont été consentis afin d'encourager la sensibilisation par rapport au projet. Il a ajouté que le Bénin approuve la prolongation du projet à 2013 qui permettra de finaliser la mise en œuvre des projets pilotes dans les pays où ils sont en cours d'exécution.
33. Mme Sandrine Sankara du Burkina Faso a indiqué qu'il y a un manque de compréhension du classement général du projet tel que présenté au point 7 de la page 9 du rapport. Elle a déclaré que les résultats de cette évaluation d'urgence relevaient du passé et que l'évaluation devrait se focaliser davantage sur la manière de capitaliser les activités du projet et non sur la restitution des lacunes. A la page 10, la question relative au manque de relations de travail entre le Mali et le Burkina Faso, et le point 6.1 sont embarrassants et très étranges compte tenu des collaborations qui existent à divers niveaux. En ce qui concerne la nécessité de prolonger le projet, elle a déclaré que le PAS est très important pour le bassin et que la réussite de son application requiert la prolongation du projet. Elle a ensuite proposé que le projet procède toutefois à une analyse réaliste qui aboutirait à une prolongation appropriée. Enfin, à la page 15, il est mentionné que l'UGP a passé trop de temps sur le projet, et à cet effet elle a cherché à savoir si ceci constitue une contrainte pour les activités du projet.
34. M. Ibrahim Lankoande du Burkina Faso a fait remarquer que la déclaration contenue dans le rapport d'évaluation indique qu'il y a un problème entre le Mali et le Burkina Faso. Il a suggéré à cet effet que ce type de déclaration soit évité dans les rapports. Il a observé que le projet pilote au Burkina Faso n'a pas été évalué malgré l'accord de partenariat ; il a demandé si ces accords n'étaient pas contraignants. Il a marqué son désaccord par rapport aux critères de classement et a exprimé le souhait qu'à l'avenir, les rapports de cette nature soient minutieusement préparés.
35. M. N'Guessan Bi Tozan de la Côte d'Ivoire a indiqué que le commentaire relatif à la nécessité de relancer le projet pilote en Côte d'Ivoire est surprenant, car les activités se poursuivent au niveau du projet. Il a aussi signalé que le rapport n'a pas fait la relation entre le FEM-Volta et l'ABV sur le terrain. M. Jérôme Kouakou de la Côte d'Ivoire a aussi suggéré la nécessité de mettre à jour certaines des conclusions du rapport.
36. Le représentant du Ghana a admis que plusieurs activités n'ont pas été prises en compte dans le rapport. Il a indiqué par rapport à la prolongation du projet, que l'UGP devrait déterminer les conditions nécessaires à sa réalisation et que le CPP devrait être précis sur cette question. Il a ajouté qu'il faudrait aborder les relations entre le PAS et le Plan Directeur pour éviter la répétition.
37. Le représentant du Mali est d'avis qu'il faut reconnaître le niveau de collaboration entre le Mali et le Burkina Faso. Il a confirmé que la modélisation n'est pas le seul instrument et qu'avec l'appui du FEM, divers autres arrangements transfrontaliers sont en cours d'établissement entre les deux pays. Il a ajouté que le rapport n'a pas convenablement traité du lien qui existe entre la contribution et l'appropriation. Il est d'avis que la mobilisation des contreparties est différente de l'appropriation.
38. M. Wohou Akakpo du Togo a félicité le consultant et signalé que le document indique qu'il reste beaucoup à faire et qu'il est par conséquent nécessaire de prolonger le projet. M. Volley est tombé d'accord avec le représentant du Burkina Faso sur la nécessité d'avoir des éclaircissements sur les

résultats attendus du projet. Il a aussi signalé que les critères d'évaluation n'ont pas été traduits en français. Il a également indiqué la nécessité de prolonger les activités du projet qui méritent d'ailleurs d'être spécifiées.

39. Mr. Diallo de l'UICN a fait part de sa préoccupation par rapport à la formulation et fait remarquer qu'il s'agissait certainement d'une erreur de traduction. Il a indiqué que la période d'évaluation n'a pas été mentionnée. Il a ensuite demandé si l'UGP avait participé à la rédaction des Termes de Référence de l'EMP. Il a aussi noté que les solutions préconisées pour les contraintes n'ont pas été catégorisées. Il a aussi signalé le manque de références spécifiques au PAS et les moyens de relier l'ABV au processus. Il a conclu en déclarant que les recommandations 4 et 5 sont peu pertinentes pour les réalités actuelles ou encore peu claires.
40. Dans sa réponse, le représentant de l'UNOPS, M. Patrick Fruchet a signalé que l'UNOPS fournit l'appui financier et administratif au projet, mais que les dépenses après 2012 ne seront pas prises en charge. La prolongation, a-t-il mentionné, augmenterait les dépenses des pays en termes de personnel, etc. Il a ensuite indiqué que le montant de l'appui financier de l'UNOPS n'augmenterait pas compte tenu du fait que cet appui s'étendait jusqu'à fin 2012. Il reste à savoir si le Comité de Pilotage du Projet est prêt à prolonger le projet jusqu'à 2013, a-t-il conclu.
41. Après d'amples délibérations, la représentante du PNUE a souligné la position du PNUE en précisant que le PNUE sur la base de la recommandation de l'Evaluation à Mi-parcours (EMP) est en mesure de continuer avec le projet. Elle a aussi mis l'accent sur le fait qu'une extension du projet sans des coûts additionnels impliquerait des coûts pour les pays en termes de temps et de gestion de projet.
42. M. Onibon a exprimé sa gratitude aux participants pour la franche discussion sur l'EMP et a précisé que le consultant a fait son analyse sur la base des observations fournies. Il a signalé qu'un courriel avait été envoyé à la Côte d'Ivoire et qu'aucune réponse n'a été obtenue en retour pendant cette période. Il a également précisé que le travail du consultant s'est déroulé de juin à novembre. Il a indiqué que la question de l'utilisation du compte national au niveau d'ABV en tant que contrepartie de FEM-Volta est une question de stratégie qu'il faudra examiner. Par rapport à la contribution de l'UGP ou du projet à l'évaluation, il a déclaré que le consultant avait présenté le rapport et que le projet ensemble avec le PNUE et l'ABV, a soumis la réponse de la direction en décembre 2011. Il a ajouté que la prochaine étape a été de circuler le rapport aux membres du CPP. En ce qui concerne la prolongation du projet, il a admis la nécessité de convenir d'une durée pratique pour l'achèvement de l'ADT/PAS, ce qui serait très difficile compte tenu des expériences passées.
43. M. Biney a, dans son intervention, suggéré que le document soit mis à jour avec les commentaires des pays et que le rapport du CPP le reflète aussi. Il a noté que des observations spécifiques ont été traitées par le PNUE et émis le souhait que les membres du CPP apportent des éléments de réponses à la question du PNUE. Il s'agit de savoir si les recommandations suffisent pour faire progresser le projet à un niveau plus ou moins satisfaisant et si le CPP souhaiterait prolonger le projet au-delà de 2012. M. Diallo de l'UICN a exprimé des réserves par rapport à la réponse de M. Onibon sur le cofinancement. Il a toutefois indiqué qu'étant donné qu'il revenait à l'ABV d'exécuter le PAS, il serait difficile aux membres du CPP de prendre des engagements au nom de l'ABV. Il est d'avis que si la prolongation n'entraîne aucune implication financière et que les partenaires n'apportent pas des fonds additionnels, il n'y a alors aucune raison de ne pas prolonger le projet en cas de nécessité.
44. Le PNUE a confirmé que le FEM n'injectera pas de fonds additionnels pour la prolongation et que le FEM pourrait considérer le financement du PAS s'il est de norme spécifique. Il a indiqué que le plan ne devrait pas exiger des pays, des fonds supplémentaires. A ce stade, le représentant de l'UNOPS a demandé si les membres pouvaient apporter des améliorations à la mise en œuvre du projet. Répondant à cette préoccupation, M. Onibon a déclaré que les pays ont en effet pris des engagements par rapport au projet. M. Volley du Togo a déclaré que le but commun était de

réaliser les objectifs du projet et que le Togo est non seulement intéressé par la prolongation du projet, mais envisage aussi son appui au niveau national. M. Timbuktu de l'ABV a déclaré qu'étant donné l'acceptation de la prolongation du projet jusqu'à décembre 2012, il fallait attendre l'évolution de la situation. Le Bénin, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont également admis la nécessité d'achever l'exécution en cours sur la base des objectifs à atteindre à la fin de l'année 2012.

45. M. Biney a conclu la discussion en rappelant que tous les pays aspirent à une prolongation assortie de dates spécifiques et que la plupart souhaitent avoir des informations sur les initiatives à réaliser dans le cadre de la prolongation requise afin de l'apprécier convenablement.

2.6 Présentation du plan de travail du projet au titre de l'année 2012

46. M. Onibon a fait la présentation sur le plan de travail 2012. Il a mis un accent particulier sur les principales activités à mettre en œuvre au cours de l'année. Dans son commentaire, M. Ibrahim Lankoande du Burkina Faso a dit que la présentation est bien ciblée, mais qu'il fallait réviser l'objectif spécifique 1 et faire davantage d'efforts par rapports aux objectifs spécifiques 2 et 3. Il a signalé qu'aucun calendrier n'est mentionné, mais s'est dit toutefois convaincu que le projet gagnerait du temps s'il se focalisait sur les objectifs spécifiques 2 et 3. M. N'Guessan Tozan de la Côte d'Ivoire a aussi admis qu'avec la prolongation, le projet pourrait atteindre les résultats escomptés.
47. M. Volley du Togo a également suggéré que le projet focalise ses activités sur les questions essentielles, car le budget présenté est assez clair par rapport aux activités. Il a aussi souhaité que le projet se concentre sur les objectifs spécifiques 2 et 3.
48. La représentante du PNUE a indiqué que les diverses préoccupations ont porté sur le renforcement des activités prévues. A cet effet, elle a suggéré que le Comité de Pilotage du Projet se réunisse avant la fin de l'année 2012 en vue d'approuver au besoin, la prolongation du projet jusqu'en 2013. Elle a aussi souhaité qu'il lui soit envoyé vers la fin de l'année 2012, un plan succinct des activités futures du projet pilote au Bénin, ainsi qu'un document ADT définitif. Elle souhaiterait également connaître vers la même période, les progrès réalisés par rapport au développement du PAS.
49. M. Jacob Tumbulto et M. Diallo ont dans leurs observations, signalé que le facteur temps était le principal problème compte tenu des diverses activités prévues pour 2012 et 2013. Ils ont indiqué que sur la base des expériences antérieures, il faudrait du temps pour produire des résultats. M. Onibon a répondu en affirmant que l'UGP partage les préoccupations des uns et des autres, et que le plus important est de finaliser le PAS et de poursuivre les activités au niveau des projets pilotes. Il a aussi réitéré la position du PNUE et indiqué que l'UGP compte réaliser ces objectifs avec l'appui de tous.

3. Recommandations et allocution de clôture

3.1 Recommandations

50. Les membres du CPP ont approuvé les documents (Rapport du projet 2011, plan de travail et budget 2012) qui leur ont été présentés, y compris le rapport de l'EMP qui a fait l'objet de discussions approfondies. Ils ont aussi convenu de la mise en œuvre du plan de travail jusqu'en décembre 2012. Ils ont également appelé à la convocation d'une réunion du CPP avant décembre 2012 afin d'étudier la nécessité de prolonger le projet au-delà de décembre 2012. De plus amples détails sur les recommandations sont présentés ci-dessus.

3.2 Allocution de clôture

51. Dans son allocution de clôture, Mr Obinon a déclaré qu'avec la position du PNUE, il n'était plus nécessaire de discuter une fois encore de la prolongation jusqu'en 2013, même si des activités ont été prévues jusqu'en 2013. Il a aussi rappelé que le PNUE a réaffirmé qu'il acceptait la prolongation de la mise en œuvre du projet jusqu'à fin 2012, période pendant laquelle le PAS devra être en cours d'exécution. Il a aussi accepté d'organiser une réunion du CPP avant la fin de l'année 2012 en vue d'aboutir à une conclusion sur la nécessité de prolonger le projet jusqu'en 2013, le cas échéant.

52. M. Biney a enfin suggéré que toutes ces conclusions soient incorporées dans le rapport de la réunion et qu'un document de recommandations appropriées soit élaboré pour circulation et adoption compte tenu des contraintes de temps lors de la réunion. M. Olumide Akinsola a ensuite remis une copie des recommandations rédigées au PNUE pour observations avant de les distribuer à tous les autres membres. La réunion s'est terminée avec les motions de remerciement et de gratitude à l'endroit du pays hôte et des participants pour leur appui malgré le programme chargé de la réunion.

4. Annexes

4.1 Annexe A : Liste des participants

N°	Pays /Organisation	Nom/Adresse/Tel & Courriel
Participants		
1.	Benin NIFP	Mr. Jean-Pierre Comlan HOUELEKOU MEPN, 01BP 3621 Cotonou, Benin Tél: (229) 21312065 Fax: (229) 21315081 Cel : (229) 97393182 / 90033509 jphouelekou@yahoo.fr
2.	Benin DG-Eau	Flavien O. LANHOUSI 01 B.P. 385 01 B.P.3748 Cotonou Cel: (229) 95561572 flavienlanhoussi@yahoo.fr
3.	Burkina Faso ABV	Mr. Charles BINEY 10 BP 13621 Ouaga 10, Burkina Faso Tél: (226) 50376067 Fax:(226) 50376486 Cel: (226) 96137478 cbiney@gmail.com
4.	Burkina Faso ABV	Mr. Yao ATIKPO 10 BP 13621 Ouaga 10, Burkina Faso Tél: (226) 50376067 Fax:(226) 50376486 Samuel.atikpo@gmail.com
5.	Burkina Faso ABV	Mr. Jacob TUMBULTO 10 BP 13621 Ouaga 10, Burkina Faso Tél: (226) 50376067 Fax:(226) 50376486 jwtumbulto@gmail.com
6.	Burkina Faso ABV	Mr. Alain HUSSARD 10 BP 13621 Ouaga 10, Burkina Faso Tél: (226) 50376067 Fax:(226) 50376486 a.hussard@abv-volta.org
7.	Burkina Faso DGRE	Mrs. Sandrine Bassonon Sankara 03 B.P. 7025 Ouaga 03 Tél: (226) 50374877 Fax: (226) 50374865 Cel : (226) 70266074 / 70230845 sandrine.bassonon@gmail.com
8.	Burkina Faso DG, Forêts & Faune	Mr. Ibrahim LANKOANDE 03 B.P. 7044 Ouaga 03 Tel: (226) 70211761 ibralanko@yahoo.fr
9.	Burkina Faso UICN	Mr. Ousmane S. DIALLO 06-BP 9789 OUAGADOUGOU - 06 Tél.: (226) 78-69-36-06; (226)76-63-93-49 osdiallo@yahoo.com
10.	Côte d'Ivoire MEDD	Mr. Martin Niagne DIBI 20 B.P.650 Abidjan 20 Tel : (225) 20 21 11 83

N°	Pays /Organisation	Nom/Adresse/Tel & Courriel
		Cel : (225) 08055731 / 05780445 dibmartino@yahoo.fr
11.	Côte d'Ivoire NIFP	Mr. Michel Bi Tozan N'GUESSAN DRE Abidjan, Tél : (225) 20322936 / 20322441/2 /20322457 Fax : (225) 20322936 Cel : (225) 05780445 michel_tozan@yahoo.fr , mytozan@aviso.ci
12.	Côte d'Ivoire National Consultant ADT	Mr. Albert Bi Tié GOULA 02 B.P.801 Abidjan 02 Tel: (225) 22442124 Cel: (225) 07526163 goulaba2002@yahoo.fr , goulaba@hotmail.com
13.	Côte d'Ivoire	Mr. Emile Gneneyougo SORO UAA University of Abobo-Abidjan Tel: (225) 07526163 Ge-soro@yahoo.fr
14.	Côte d'Ivoire DRE	Mr. Jérôme KOUAKOU BOUHO DRE Abidjan, Tél : (225) 20322936 / 20322441/2 /20322457 Fax : (225) 20322936 kbjero@yahoo.fr
15.	Côte d'Ivoire FOFDGN	Mme. Monique TRAORE Tel: (225) 07650229 fofdgnord@yahoo.fr
16.	Côte d'Ivoire AFEDEZ	Mme Solange Yohafié GBOKO Tel: (225) 07913742 / 01574762 Afedez1965@yahoo.fr
17.	Côte d'Ivoire DPIF MEF	M. Nicholas Konan KOUAME Tel: (225) 03660441 mlekouame@yahoo.fr
18.	Côte d'Ivoire DRE (MINEF)	M. Georges Sampah EBLIN Tel: (225) 06791169 Sampa_e_georges@yahoo.fr
19.	Côte d'Ivoire DRE (MINEF)	M. Francis Yao KOFFI 20 B.P. 650 Abidjan 20 Tel: (225) 07946601
20.	Côte d'Ivoire DRE (MINEF)	M. Etienne MANOUAN Tel: (225) 22423448 / 05607723 kan2dmil@yahoo.fr
21.	Côte d'Ivoire DRE (MINEF)	M. Orley Ascension C. MOH Tel: (225) 02662376
22.	Ghana NIFP	M. Benjamin AMPOMAH Water Resources Commission (WRC) P.O Box CT 5630, Accra, Ghana Tél: +233 (0) 302 76 36 51 Fax :+233 (0) 302 76 36 49 Cel : +233 244874138 Byampomah@yahoo.com
23.	Mali Direction Nationale de l'Hydraulique	M. Cissé NAVON BP 66 Bamako, Mali Cel:+223 76492329 navon.cisse@yahoo.fr
24.	PNUE DGEF	Mme Kelly WEST

N°	Pays /Organisation	Nom/Adresse/Tel & Courriel
	Nairobi	C/O UNEP/DEPI P.O. Box 30552 Nairobi 00100 Tel : +254 20 74 24 47 Kelly.west@unep.org
25.	UNOPS AFO / KEOC Nairobi	Mr. Patrick FRUCHET Tel : +254(0)204002100 Cel: +254(0)716430433 patrickf@unops.org
26.	Projet PNUE-FEM du Bassin Versant de la Volta (UGP)	Mr. Hubert ONIBON c/o UNDP P.O. Box 1423 Ring Road, Accra, Ghana Tel: +233 245425943 Hubert.onibon@unep.org
27.	Projet PNUE-FEM du Bassin Versant de la Volta (UGP)	Mr. Olumidé AKINSOLA c/o UNDP P.O. Box 1423 Ring Road Accra, Ghana Tel: (233) 248953869 olumidea@unops.org
28.	Togo DE/MERF	Mr. Koffi VOLLEY BP 4825 Lomé, Togo Tel: (228) 90324088/+228 22213321 Fax: (228) 2210333 koffivolley@yahoo.fr
29.	Togo DGEA/MEAHV	Mr. Wohou AKAKPO BP 335 Lomé, Togo Tel: (228) 22209795 / 90016973 akakpo_raoul@yahoo.fr
Secrétaire/ Support TIC		
30.	Projet PNUE-FEM du Bassin Versant de la Volta (UGP)	Mme. Angelika QUAYE c/o UNDP Accra. P.O. Box 1423 Ring Road Tel: +233-21 764111 Fax: (233)-21772669 angelikaq@unops.org
31.	Projet PNUE-FEM du Bassin Versant de la Volta (UGP)	Mme. Abigail SACKAR c/o UNDP Accra. P.O. Box 1423 Ring Road Tel: +233-21 764111 Fax: (233)-21772669 AbigailS@unops.org
32.	Côte d'Ivoire DRE (MINEF)	Mme Marie Madeleine BANGAH Tel: (225) 08528883 Marie_bangah@yahoo.fr
33.	Côte d'Ivoire DRE (MINEF)	Mr. Yao Kouassi YAO Tel: (225) 08135094 / 40222043 / 22423448 firminyao@gmail.com
Interpreters		
34.	Abidjan (Interprète)	Mr. Mamadou ZONGO Tel: (225) 05602909 / 03582545 mamlouis@yahoo.fr
35.	Abidjan (Interprète)	Mme. Singa ADOU Cel: (225) 07385116 / 03220964
36.	Abidjan (Technicien)	Mr. Panfille N'CHO Cel: (225) 05675587 myenfile@yahoo.fr

4.2 Annexe B: Programme de la Réunion

Horaire	Activité	Responsable
08:00 – 09:00	Arrivée et inscription	UGP et Partenaires Nationaux
09:00 – 09:45	Allocutions d’Ouverture	Coordinateur Régional du Projet Représentant du PNUE Directeur Exécutif ABV Ministres en charge d’Environnement et de l’Eau
09:45 – 10:00	Désignation du Bureau de la réunion Examen et approbation de l’ordre du jour de la réunion Présentation des of Participants	Tous les participants
10:00 – 10:15	Présentation sur les actions menées par rapport aux recommandations de la 3ème réunion du Comité Directeur du Projet	Angelika Quaye
10:15 – 10:30	Pause Café/Thé	
10:30 – 11:00	Présentation du Rapport Annuel 2011	Olumide Akinsola
11:00 – 11:20	Présentation du plan de travail pour 2012 et 2013	Hubert Onibon
11:20 – 11:50	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du Rapport Financier • Budget du Projet Révisé 2012/2013 • Diverses questions financières relatives au projet 	Abigail Sackar
11:50 – 13:00	Discussions	Tous les participants
13:00 – 14 :45	Déjeuner	
14:45 – 15:15	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation sommaire du rapport du MTE 	Kelly West
15:15 – 16:00	Discussions	Tous les participants
16:00 – 16:30	Présentation sur le Processus ADT du Bassin Versant de la Volta et discussions	Hubert Onibon
16:30 – 16 :45	Pause Café/Thé	
16:45 – 17:30	Adoption du projet de décisions et de recommandations	Tous les participants
17:30 – 18:00	AOB & questions administrative	Tous les participants
17:45 – 18:30	Discours de clôture	Coordinateur Régional du Projet Représentant du PNUE Directeur Exécutif ABV Ministres en charge d’Environnement et de l’Eau